

# Syndicat Intercommunal des Eaux de Verny



## Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

### Exercice 2015

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007. Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), rubrique « l'Observatoire »

## Table des matières

1.	Caractérisation technique du service.....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi .....	3
1.2.	Mode de gestion du service .....	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés.....	4
1.5.	Eaux brutes .....	6
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau .....	6
1.5.2.	Achats d'eaux brutes.....	7
1.6.	Eaux traitées.....	7
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2014 .....	7
1.6.2.	Production.....	8
1.6.3.	Achats d'eaux traitées .....	8
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice .....	9
1.6.5.	Autres volumes .....	9
1.6.6.	Volume consommé autorisé .....	10
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	10
2.	Tarification de l'eau et recettes du service .....	11
2.1.	Modalités de tarification .....	11
2.2.	Facture d'eau type (D102.0).....	12
2.3.	Recettes.....	14
3.	Indicateurs de performance .....	15
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1) .....	15
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	15
3.3.	Indicateurs de performance du réseau .....	17
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	17
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) .....	18
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3) .....	19
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2).....	20
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3) .....	20
3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1).....	21
3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1).....	21
3.7.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0).....	21
3.8.	Taux de réclamations (P155.1).....	21
4.	Financement des investissements.....	22
4.1.	Branchements en plomb.....	22
4.2.	Montants financiers .....	22
4.3.	État de la dette du service .....	22
4.4.	Amortissements .....	23
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service .....	23
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice .....	23
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau .....	24
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	24
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs .....	25

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau  communal  
 *intercommunal*

Nom de la collectivité : *SYNDICAT DES EAUX DE VERNY*

Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : *SIVU*

Compétences liées au service :

	<i>Oui</i>	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection du point de prélèvement <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : *BEUX, BUCHY, CHEMINOT, CHERISEY, CHESNY, COIN-LES-CUVRY, COIN-SUR-SEILLE, CUVRY, FLEURY, GOIN, LIEHON, LOUVIGNY, LUPPY, MECLEUVES, ORNY, PAGNY-LES-GOIN, POMMERIEUX, PONTOY, POUILLY, POURNOY-LA-CHETIVE, POURNOY-LA-GRASSE, RAUCOURT, SAILLY-ACHATEL, SAINT-JURE, SECOURT, SILLEGNY, SILLY-EN-SAULNOIS, SOLGNE, VERNY, VIGNY*
- Existence d'une CCSPL  *Oui*  *Non*

## 1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en *délégation de service public* : *affermage*

### Nature du contrat :

- Nom du prestataire : *Société Mosellane des Eaux*
- Date de début de contrat : *01/01/2015*
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : *31/12/2029*
- Nature exacte de la mission du prestataire : *Analyses, Compteurs eau froide, distribution, élévation, entretien et travaux réseau, extranet collectivités, gestion clientèle, lavage réservoirs, modélisation hydraulique réseau, astreintes, production, radio relève réseau fixe total, recherche fuite, SIG, télégestion, branchements, compteurs sectorisations.*

## 1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert *16 608 habitants* au 31/12/2015 (16 460 au 31/12/2014).

## 1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert *6 806 abonnés* au 31/12/2015 (6 691 au 31/12/2014).

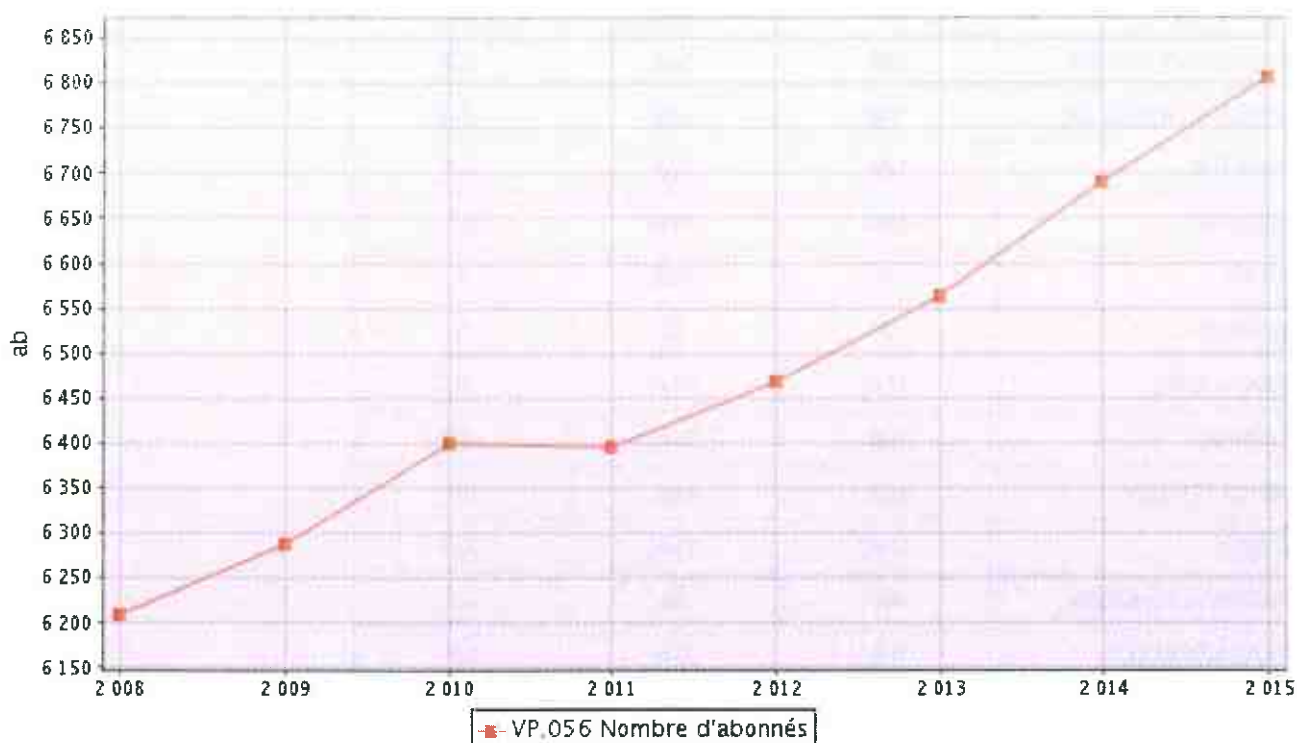
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2013	Nombre total d'abonnés au 31/12/2014	Variation en %
BEUX	102	101	-1
BUCHY	46	45	-2.2
CHEMINOT	319	317	-0.6
CHERISEY	127	126	-0.8
CHESNY	211	213	0.9
COIN-LES-CUVRY	289	301	4.2
COIN-SUR-SEILLE	148	146	-1.4
CUVRY	329	333	1.2
FLEURY	489	519	6.1
GOIN	149	155	4
LIEHON	51	51	0
LOUVIGNY	371	371	0
LUPPY	240	238	-0.8
MECLEUVES	463	465	0.4
ORNY	150	154	2.7
PAGNY-LES-GOIN	96	98	2.1
POMMERIEUX	272	275	1.1
PONTOY	167	191	14.4
POUILLY	286	285	-0.3
POURNOY-LA-CHETIVE	253	255	0.8
POURNOY-LA-GRASSE	224	233	4
RAUCOURT	114	115	0.9
SAILLY-ACHATEL	123	125	1.6
SAINT-JURE	127	130	2.4
SECOURT	86	87	1.2
SILLEGNY	211	214	1.4
SILLY-EN-SAULNOIS	18	18	0
SOLGNE	445	450	1.1
VERNY	648	654	0.9
VIGNY	132	135	2.3
<b>Total</b>	<b>6 691</b>	<b>6 806</b>	<b>1.7 %</b>

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 22,27 abonnés/km au 31/12/2015 (22,15 abonnés/km au 31/12/2014).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,44 habitants/abonné au 31/12/2015 (2,46 habitants/abonné au 31/12/2014).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 119,25 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2015. (103 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2014).



## 1.5. Eaux brutes

### 1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

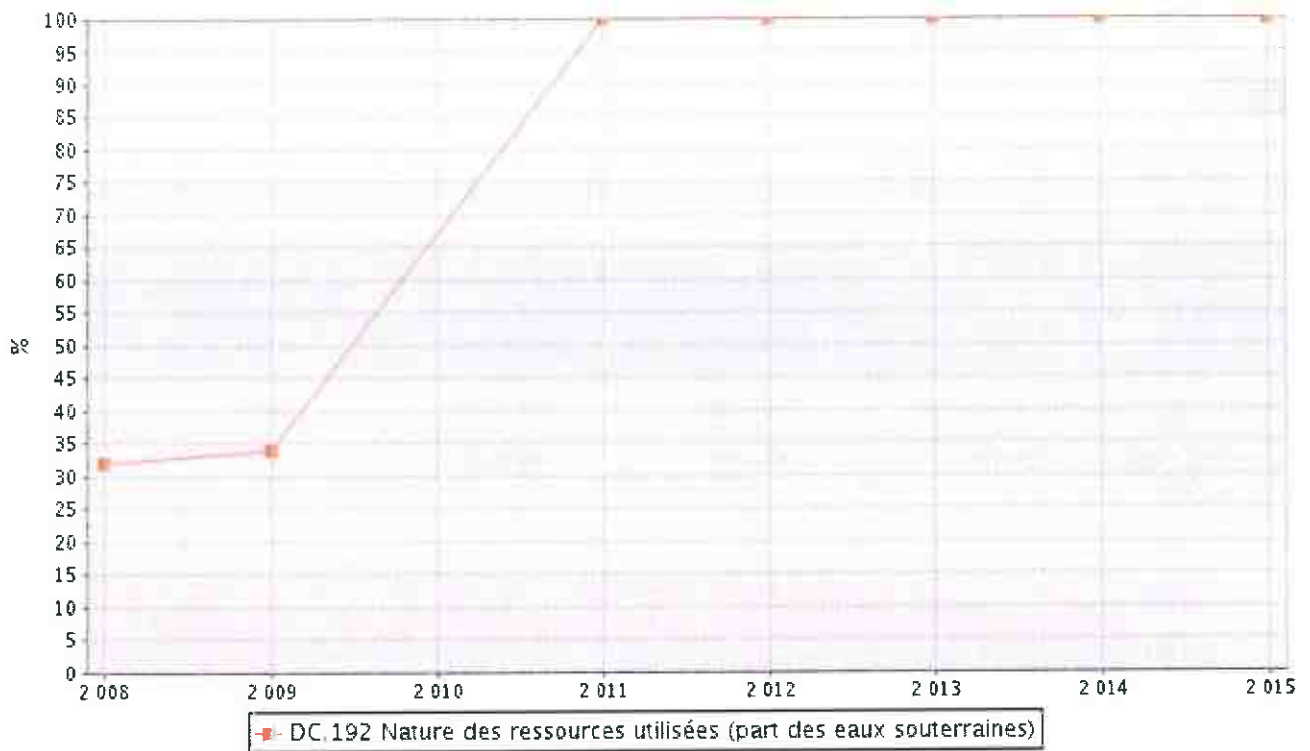


Le service public d'eau potable prélève 330 242 m<sup>3</sup> pour l'exercice 2015 (356 508 pour l'exercice 2014).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux <sup>(1)</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2014 en m <sup>3</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2015 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Puits de la Lobe (ligne de 6 puits)			356 508	330 242	-7,4
<b>Total</b>			356 508	330 242	-7,4

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.



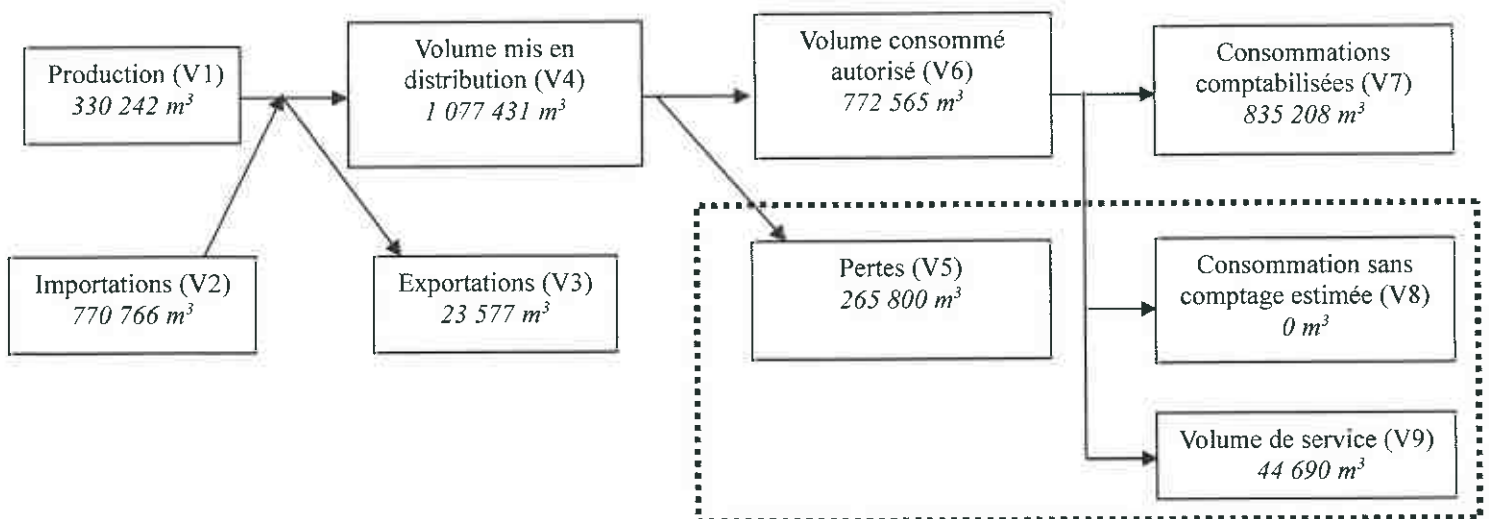
### 1.5.2. Achats d'eaux brutes



Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même : *NON*

## 1.6. Eaux traitées

### 1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2015



## 1.6.2. Production



Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2014 en m <sup>3</sup>	Volume produit durant l'exercice 2015 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2015
Puits de la Lobe (ligne de 6 puits)	356 508	330 242	-7,4%	
<b>Total du volume produit (V1)</b>	<b>356 508</b>	<b>330 242</b>	<b>-7,4%</b>	



## 1.6.3. Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2014 en m <sup>3</sup>	Volume acheté durant l'exercice 2015 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2015
METZ	769 590	770 766	0,15 %	
<b>Total d'eaux traitées achetées (V2)</b>	<b>769 590</b>	<b>770 766</b>	<b>0,15 %</b>	

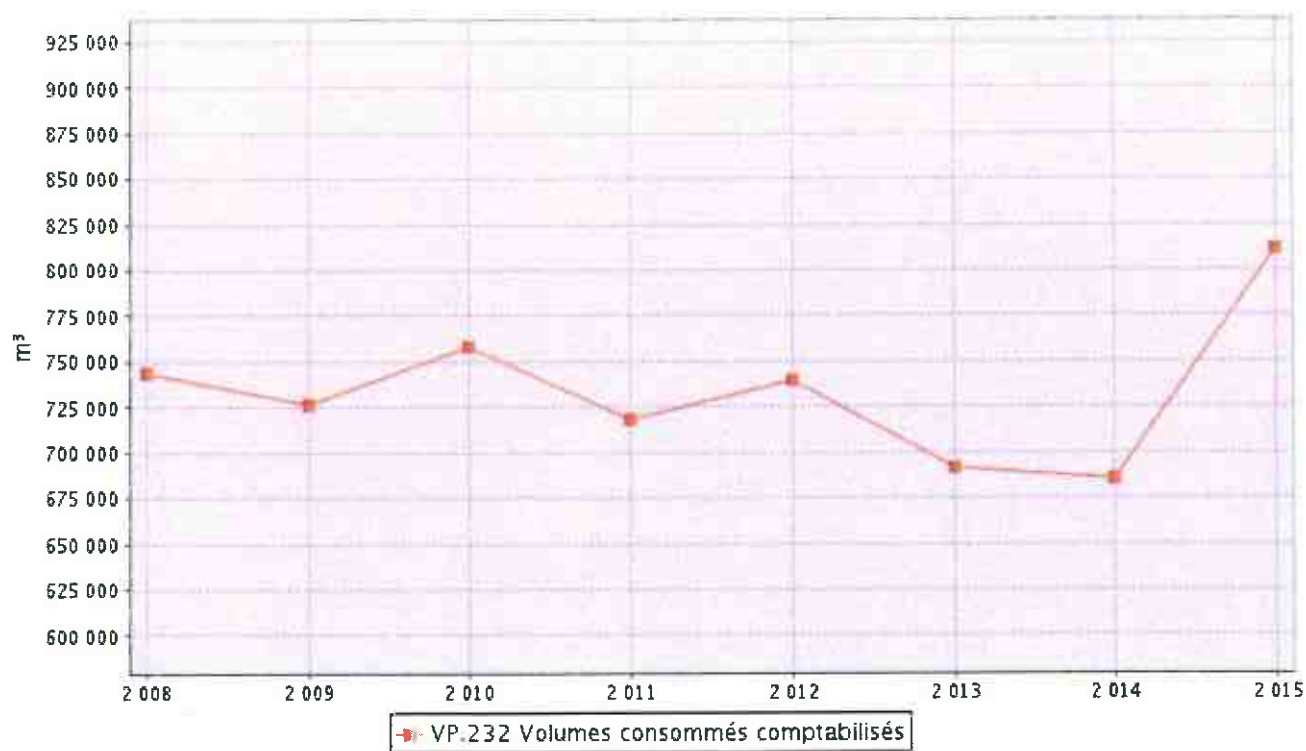


#### 1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2014 en m <sup>3</sup>	Volumes vendus durant l'exercice 2015 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>			
<b>Total vendu aux abonnés (V7)</b>	<b>685 561</b>	<b>811 631</b>	<b>18,38 %</b>
Service de ARRY et MARIEULLES	28 952	23 577	-18,6 %
<b>Total vendu à d'autres services (V3)</b>	<b>28 952</b>	<b>23 577</b>	<b>-18,6 %</b>

- (1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.  
 (2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



#### 1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2014 en m <sup>3</sup> /an	Exercice 2015 en m <sup>3</sup> /an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	0	0	0
Volume de service (V9)	48 457	44 690	-7,78 %

### 1.6.6 Volume consommé autorisé



	Exercice 2014 en m3/an	Exercice 2015 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	685 561	811 631	18,4 %

### 1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de *305,61 kilomètres* au 31/12/2015 (301,8 au 31/12/2014).

## 2. Tarification de l'eau et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Tarifs		Au 01/01/2015	Au 01/01/2016
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	0 €	0€
	Abonnement <sup>(1)</sup> DN ____		
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	De 0 à 1000 m <sup>3</sup>	0,4001 €/m <sup>3</sup>	0,4001 €/m <sup>3</sup>
	De 1001 à 1500 m <sup>3</sup>	0,3746 €/m <sup>3</sup>	0,3746 €/m <sup>3</sup>
	De 1501 à 2000 m <sup>3</sup>	0,3593 €/m <sup>3</sup>	0,3593 €/m <sup>3</sup>
	Au delà de 2000 m <sup>3</sup>	0,3459 €/m <sup>3</sup>	0,3459 €/m <sup>3</sup>
<b>Part du délégataire</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement <sup>(1)</sup> y compris location du compteur	44 €	45,54 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup> de 0 à 120 m <sup>3</sup>	1,1047 €/m <sup>3</sup>	1,1463 €/m <sup>3</sup>
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes			
	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	15,49	15,76
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,1122 €/m <sup>3</sup>	0,1122 €/m <sup>3</sup>
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,363 €/m <sup>3</sup>	0,35 €/m <sup>3</sup>
	VNF Prélèvement	0 €/m <sup>3</sup>	0 €/m <sup>3</sup>
	Autre : _____	0 €/m <sup>3</sup>	0 €/m <sup>3</sup>

<sup>(1)</sup> Rajouter autant de lignes que d'abonnements

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

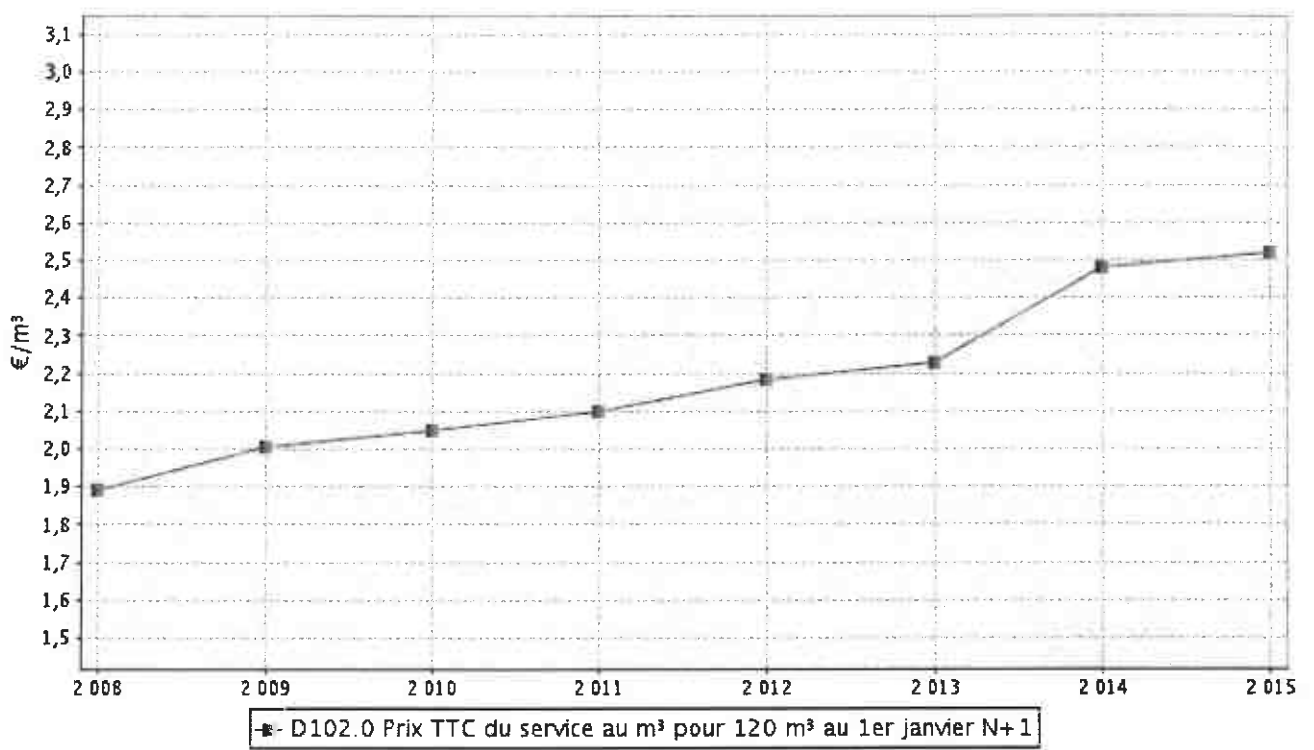
Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :  
 ➤ Délibération du 12/06/2014 effective à compter du 01/07/2014 fixant les tarifs du service d'eau potable

## 2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2015 et au 01/01/2016 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2014 en €	Au 01/01/2015 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	0	0	0 %
Part proportionnelle	48,01	48,01	0 %
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	48,01	48,01	0%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	44,00	45,54	3,5 %
Part proportionnelle	48,01	48,01	0%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	176,56	183,10	3,7 %
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	13,46	13,46	0 %
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	43,56	42,00	-3,58 %
VNF Prélèvement : .....	0,00	0,00	0 %
Autre : .....	0,00	0	0 %
TVA	15,49	15,76	1,74 %
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	68,27	72,51	6,2%
<b>Total</b>	<b>297,08</b>	<b>302,33</b>	<b>1,77 %</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2,48</b>	<b>2,52</b>	<b>1,61 %</b>



**ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.**

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- annuelle*
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle*
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2015 sont de  $811\,631\text{ m}^3/\text{an}$  ( $685\,561\text{ m}^3/\text{an}$  en 2014).

### 2.3. Recettes



#### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2014 en €	Exercice 2015 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	921 426	1 116 955	21,22 %
<i>dont abonnements</i>			
Recette de vente d'eau en gros			
Recette d'exportation d'eau brute	29 823	23 553	-21,02 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau			
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes			
<b>Total des recettes</b>			

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2015 :  $1\,116\,955\text{ €}$  ( $921\,426\text{ €}$  au 31/12/2014).

## 3. Indicateurs de performance

### 3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2013	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2013	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2014	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2014
Microbiologie	46	0	45	0
Paramètres physico-chimiques	13	1	11	2

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} \times 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m<sup>3</sup>/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2014	Taux de conformité exercice 2015
Microbiologie (P101.1)	100 %	100 %
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	92,9 %	81,8 %

### 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).



La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

\* Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

\* Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		oui	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	oui	--
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	non	0
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	--	1
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	--	--
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	oui	5
<b>TOTAL (indicateur P103.2B)</b>	<b>120</b>	<b>-</b>	<b>86</b>

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour



obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

### 3.3. Indicateurs de performance du réseau

#### 3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

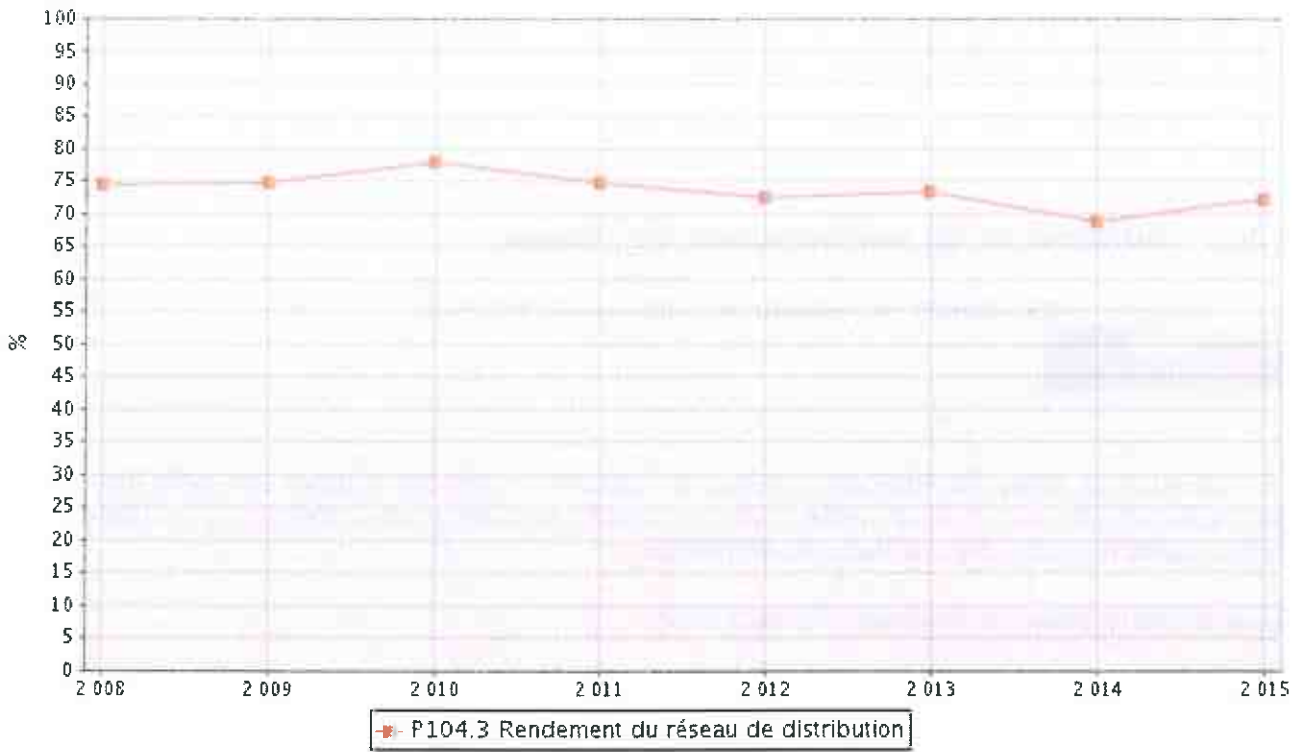
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} \times 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_1}$$

	Exercice 2014	Exercice 2015
Rendement du réseau	68,9 %	72,3 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m <sup>3</sup> / jour / km]	8,92	9,04
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	0,64	0,77



### 3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2015, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 3,97 m<sup>3</sup>/j/km (4,58 en 2014).

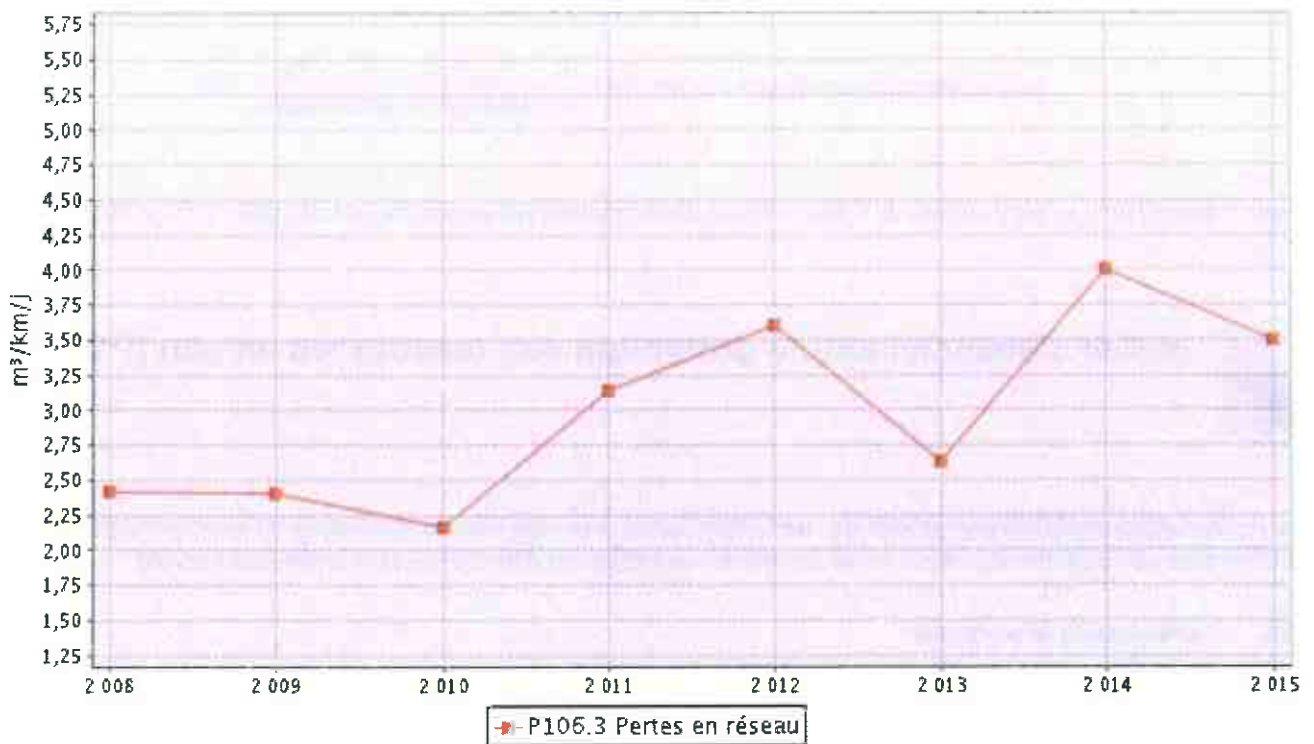
### 3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_2 - V_0}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2015, l'indice linéaire des pertes est de 3,46 m<sup>3</sup>/j/km (4,02 en 2014).



### 3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2011	2012	2013	2014	2015
Linéaire renouvelé en km				0	18,91

Au cours des 5 dernières années, *18,91 km* de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2015, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,80 % (0 en 2014).

### 3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2015, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 64 % (80 % en 2014).

### 3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P.151.1)



Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement.

Pour l'année 2015, le taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée est de :

$$\frac{\text{nombre d'interruptions de service non-programmées} \times 1000}{\text{nombre d'abonnés du service}} = 5,58 \text{ ‰} (4,48 \text{ en } 2014)$$

### 3.6. Délai maximal d'ouverture des branchements (D.151.0 et P.152.1)



Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 15 jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

Pour l'année 2015, le taux de respect de ce délai est de :

$$\frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements avant respecté le délai} \times 100}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} = 100 \text{ ‰}$$

### 3.7. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P.154.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2015 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

Le taux d'impayés sur les factures d'eau 2015 est :

$$\frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année 2013 tel que connu au 31/12/2014} \times 100}{\text{chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année 2013}} = 0,34 \text{ ‰} (0,26 \text{ ‰ en } 2014)$$

### 3.8. Taux de réclamations (P.155.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Pour l'année 2015, le taux de réclamations est :

$$\frac{\text{nombre de réclamations laissant une trace écrite} \times 1000}{\text{nombre total d'abonnés du service}} = 1,76 \text{ ‰} (0 \text{ en } 2014)$$

## 4. Financement des investissements

### 4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2014	Exercice 2015
Nombre total des branchements	6 529	6 651
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	7	13
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	6	0
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	54 %	100 %
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements		

### 4.2. Montants financiers



	Exercice 2014	Exercice 2015
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	915 810	1 078 624
Montants des subventions en €		
Montants des contributions du budget général en €		

### 4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2015 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2014	Exercice 2015
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	0	700 000
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	0
	en intérêts	0

#### 4.4. Amortissements



Pour l'année 2015, la dotation aux amortissements a été de 379 948 € (382 597 € en 2014).

#### 4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Antenne Sud : Verny-Louvigny	684 880,00	591 800,00
Travaux AEP GOIN	616 000,00	400 000,00
Sécurisation Forage de la Lobe	10 000,00	-
Chloration	40 000,00	40 000,00

#### 4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Réseau AEP rue de Gimont à LOUVIGNY	2015	22 835,75
Sécurisation en eau potable du Syndicat des Eaux 2 T	2015	1 236 348,00
Réseau AEP rue de Goin à VIGNY	2015	39 364,61
Réseau AEP rue des Vergers à PONTOY	2015	18 946,46
Branchement Plomb	2015	30 412,73



## 5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

### 5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2015, le service a reçu *15* demandes d'abandon de créance et en a accordé *15*.

*1381,00* € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit *0,0016* €/m<sup>3</sup> pour l'année 2015 (*0,0011* €/m<sup>3</sup> en 2014).



## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2014	Exercice 2015
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	16 460	16 608
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m <sup>3</sup> ]	2,48	2,52
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100 %	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	92,9 %	81,8 %
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	86	86
P104.3	Rendement du réseau de distribution	68,9 %	72,3 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/jour]	4,58	3,97
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/jour]	4,02	3,46
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0 %	0,80 %
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80 %	64 %
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0,0011	0,0016

